Voornaam :	Datum ://20	N°
------------	-------------	----

## OTT samenvatting

HEBBEN	avoir	
ik heb	j'ai	
je hebt	tu as	
u hebt	vous avez (forme polie)	
hij heeft	il a	
ze heeft	elle a	
we hebben	nous avons	
jullie hebben	vous avez	
ze hebben	ils / elles ont	

ZIJN	être	
ik ben	je suis	
je bent	tu es	
u bent	vous êtes (forme polie)	
hij is	il est	
ze is	elle est	
het is	il/ c'est (impersonnel)	
we zijn	nous sommes	
jullie zijn	vous êtes	
ze zijn	ils / elles sont	

## Les règles du présent

1 <sup>re</sup> personne du singulier	radical (infinitif – en)	ik lach
2º et 3º personne du singulier	radical + T	je / u lacht hij / ze lacht
les personnes du pluriel	infinitif	we lachen jullie lachen ze lachen

/oornaam:	Datum ://20	N°
-----------	-------------	----

## Les 4 règles d'orthographe

Quand j'enlève le EN pour obtenir le radical si :

1 J'ai deux fois la même consonne → j'en supprime une

Exemple : BAKKEN-EN = BAKK → BAK

2 La dernière lettre est un V→ je la transforme en F

Exemple: SCHRIJVEN - EN = SCRHIJV → SCHRIJF

3 La dernière lettre est un Z → je la transforme en S

Exemple: REIZEN – EN = REIZ → REIS

4 Les trois dernières lettres sont CONSONNE + VOYELLE + CONSONNE → je double la voyelle

WONEN - EN = WON (consonne + voyelle + consonne) → WOON

Quand tu appliques la règle 1, aucune autre règle ne devra être appliquée. Mais, les règles 2 et 3 pourraient être combinées à la 4<sup>e</sup>.

Exemple:  $BLAZEN - EN = BLAZ \rightarrow BLAS$  (consonne + voyelle + consonne)  $\rightarrow$  BLAAS